



## Invitation à présenter une candidature au poste de directeur général/directrice générale des élections

Des candidatures sont présentement sollicitées pour le poste de directeur général des élections du Nunavut. Cette nomination effectuée selon les dispositions de la loi est pour un mandat à temps plein de sept ans.

Le directeur général des élections est un haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative. La personne choisie pour occuper ce poste est nommée sur recommandation de l'Assemblée législative conformément aux dispositions de la *Loi électorale du Nunavut*. Le ou la titulaire de ce poste exerce de nombreux pouvoirs et assume de vastes responsabilités en vertu de la *Loi électorale du Nunavut* et de la *Loi sur les référendums*. Il est possible de consulter le texte de ces deux lois à l'adresse [www.nunavutlegislation.ca](http://www.nunavutlegislation.ca). Le directeur général des élections est responsable de la conduite des élections générales territoriales et des élections partielles, ainsi que des élections aux conseils municipaux et à d'autres organismes. La prochaine élection générale territoriale se tiendra le 27 octobre 2025.

La personne choisie pour occuper ce poste sera un cadre supérieur expérimenté ayant fait ses preuves dans la gestion d'opérations administratives complexes. La connaissance de l'administration et de la législation électorales est essentielle. Ce poste exige un grand souci du détail, y compris la capacité d'interpréter de manière précise, d'administrer et d'expliquer diverses dispositions législatives et réglementaires. La personne choisie doit être capable de communiquer clairement et de manière cohérente avec le grand public, les groupes d'intervenants et les médias. Elle doit également posséder d'excellentes compétences de rédaction, y compris la capacité de rédiger des rapports annuels détaillés déposés à l'Assemblée législative. La compréhension des valeurs sociétales, de la langue et de la culture des Inuits est un atout important.

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Nunavut) est situé à Rankin Inlet, au Nunavut. Vous pouvez obtenir un profil détaillé du poste auprès du Bureau de l'Assemblée législative ou en téléchargeant ce document sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse [www.assembly.nu.ca](http://www.assembly.nu.ca). Les rapports annuels et autres publications du Directeur général des élections peuvent être consultés à l'adresse <https://www.elections.nu.ca/>.

Les candidats ou candidates doivent faire état de façon détaillée de l'expérience et des compétences répondant aux exigences énoncées dans le profil du poste. Cette possibilité d'emploi est ouverte à tous et à toutes. Ce poste offre un salaire pouvant s'échelonner de **145 094 \$ à 207 277 \$** par an. Si le candidat retenu ou la candidate retenue ne réside pas à Rankin Inlet au moment de sa nomination, une aide à la réinstallation sera fournie. Un logement subventionné du personnel est disponible pour ce poste. Les candidatures seront acceptées jusqu'au **vendredi 22 mars 2024 à 17 h (HNE)**. Ce poste doit être occupé par une personne de confiance et nécessite une vérification satisfaisante du casier judiciaire. Veuillez noter que seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. Les demandes de renseignement et les candidatures doivent être transmises à :

**Secrétaire du Bureau de régie et des services Bureau de  
l'Assemblée législative du Nunavut  
C.P. 1200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
Tél. : (867) 975-5000 / Téléc. : (867) 975-5191  
Courriel : [submissions@assembly.nu.ca](mailto:submissions@assembly.nu.ca)**